Mirabel - Piégros - Saillans - Saint-Sauveur et Retour

Visorando

Trace n° 98478806

Une ballade de 24 Km pour tous types de vélo, 100% plaisir avec des vues magnifiques.

Durée	2h	**Difficulté**	Facile
Distance	23.67 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	255 m	**Activité**	Vélo de route
Dénivelé négatif	256 m	**Commune**	Mirabel-et-Blacons (26400)
Point haut	422 m	**Régions**	Alpes, Diois, Dauphiné
Point bas	215 m		

Description

Promenade à vélo à l'intention des occupants des gîtes les Cerisiers.

Elle permets de se rendre à Saillans en empruntant la Vélodrôme qui chemine le long de la rivière et de passer ensuite par les villages de Saint-Sauveur, Aubenasson, et Piégros la Clastre.

Alternative pour les VTC et les VTT (Mountain Bikes) :
A la sortie du village de Saint-Sauveur, au lieu de prendre la route qui descend à droite, continuer tout droit vers le cimetière, suivre le chemin qui partà gauche et qui vous mènera au village d'Aubenasson.
Arrivé à Aubenasson rejoindre la Vélodrôme en contrebas du village et la suivre sur la gauche jusqu'à Piégros.

Points de passage

D/A Gîtes Les Cerisiers
N 44.713257° / E 5.098294° - alt. 268 m - km 0

1 La Vélodrôme
N 44.706291° / E 5.089205° - alt. 216 m - km 1.72

2 Quitter la Vélodrôme (à droite)
N 44.692177° / E 5.17339° - alt. 254 m - km 9.06

3 Saint-Sauveur
N 44.680771° / E 5.156518° - alt. 378 m - km 13.78

4 Piegros-la-Clastre
N 44.699491° / E 5.097663° - alt. 230 m - km 20.48

D/A Gîtes Les Cerisiers
N 44.713216° / E 5.098107° - alt. 267 m - km 23.67

Informations pratiques

Adapté à tous types de vélo.

Aucune difficulté technique à part quelques montées assez raides.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-98478806/

Copie, vente et diffusion interdites - y2265sCT

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

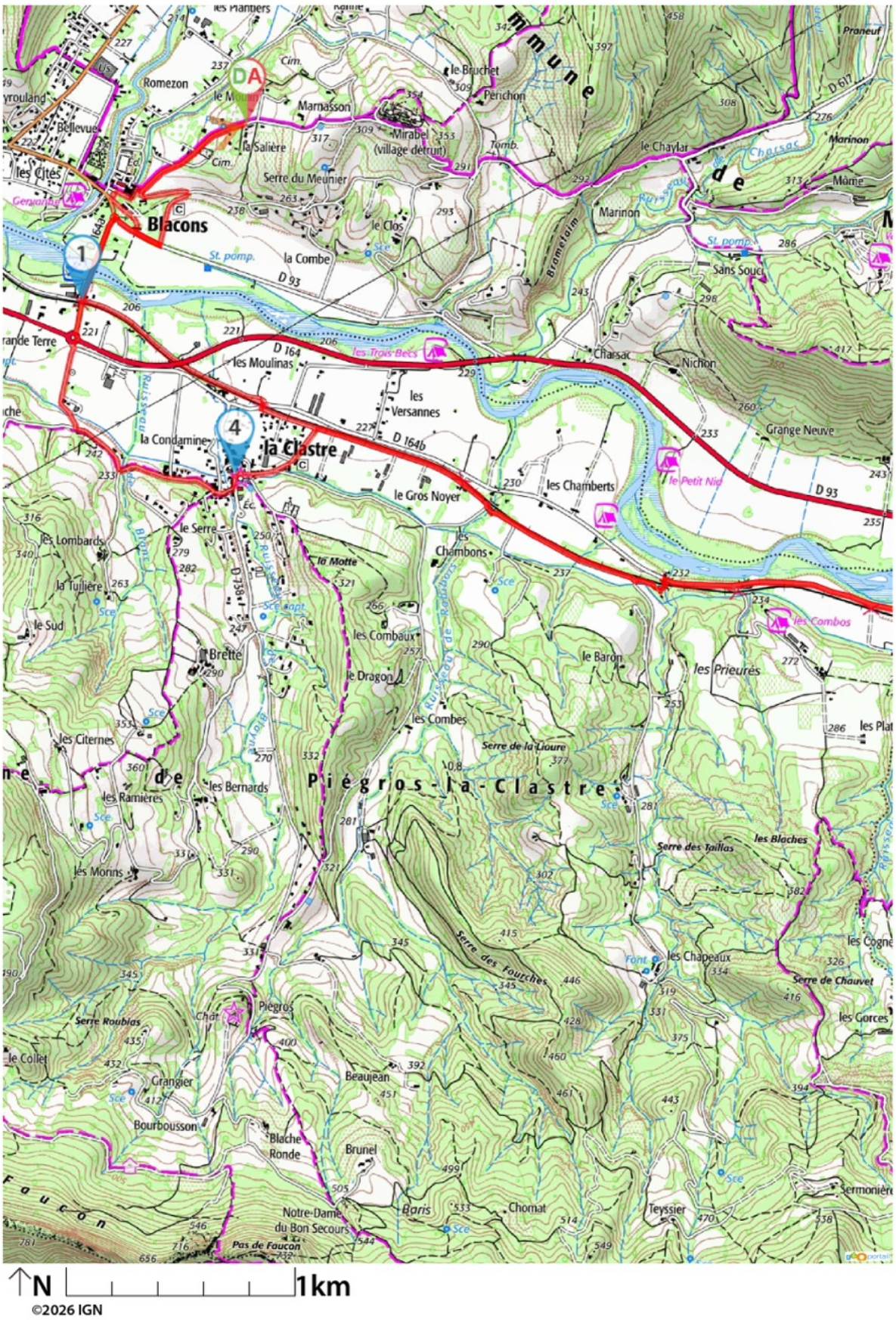

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - y2265sCT

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

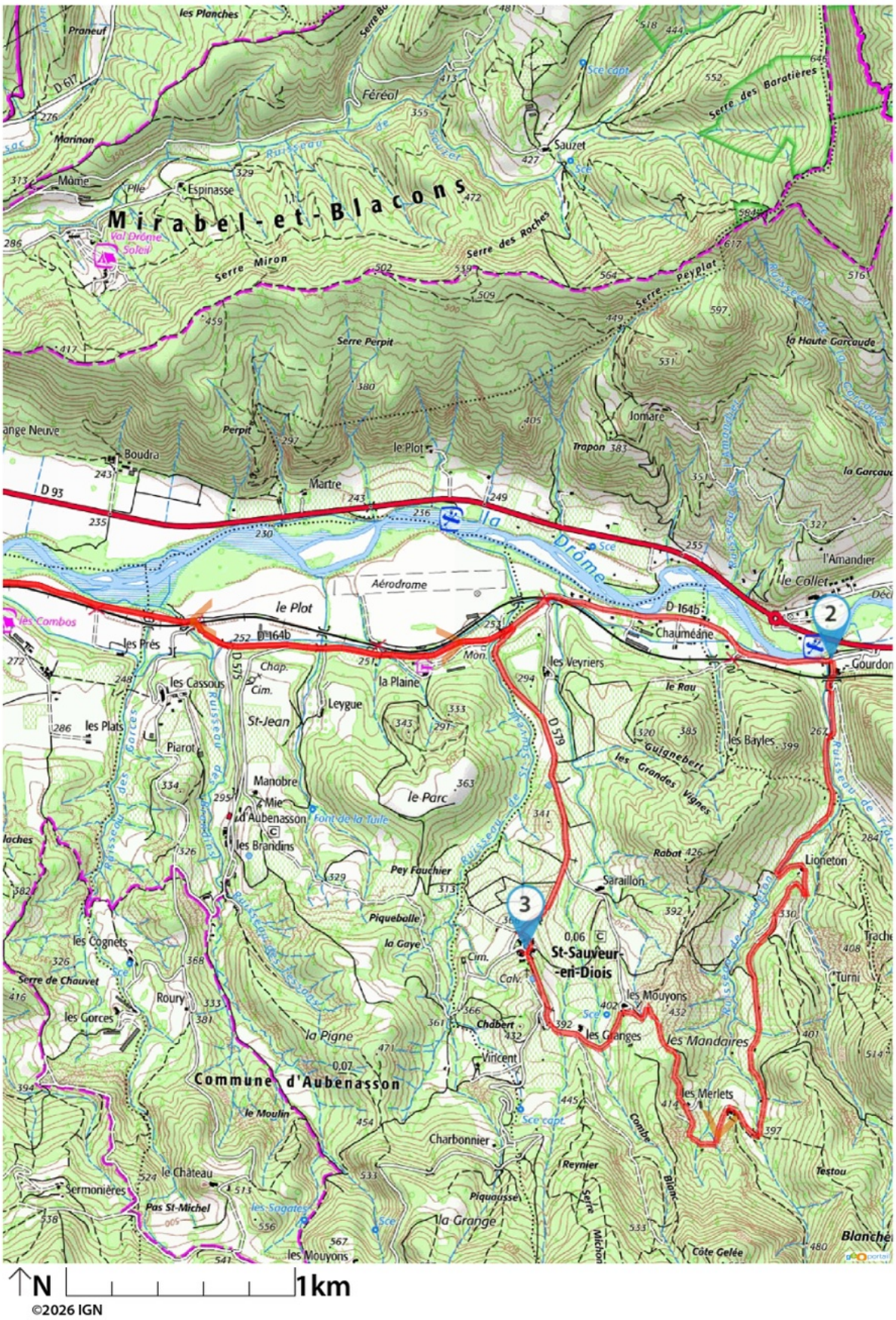

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - y2265sCT

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

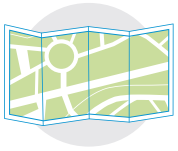

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

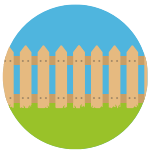

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

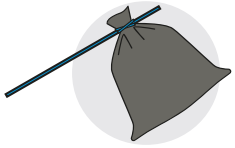

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

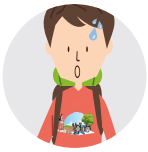

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.